PROE
Programme régional océanien de l'environnement

PO Box 240, Apia, Samoa
E: sprep@sprep.org
T: +685 21929
F: +685 20231
W: www.sprep.org

CLEAN PACIFIC

L'environnement océanien, garant de nos modes de subsistance et de notre patrimoine naturel, en harmonie avec nos cultures.

LISTE DES ACTIVITÉS

Décision	Activité	Justification	Coût
Approuvé par la 11e Conférence des Parties (FINANCER à hauteur de 40 000 $)	**Atelier régional sur les perspectives environnementales concernant l'exploitation minière des fonds sous-marins**	**Article 13 : Exploitation minière et érosion du littoral** **Article 8 : Pollution résultant d'activités relatives aux fonds marins** **Centre d'intérêt des Parties**	**60 000 $**
Autres sources de financement identifiées	Appui à l'atelier en vue de l'élaboration d'un réseau d'AMP pour l'archipel samoan (Paysage océanique)	Article 14 : Protection des espèces de faune et de flore sauvages	8 000 $
FINANCER	**Financement d'amorçage en vue de la mise en place d'un « réseau de réseaux » d'aires marines protégées pour l'ensemble du Pacifique (Paysage océanique)**	**Article 14 : Protection des espèces de faune et de flore sauvages**	**20 000 $**
	Rapport de synthèse sur les tendances actuelles et historiques concernant les invasions d'étoiles de mer épineuses dans les îles du Pacifique	Article 14 : Protection des espèces de faune et de flore sauvages	15 000 $
FINANCER (2) pays	**Mise à jour des inventaires de 1993 sur les zones humides dans au plus 11 États insulaires océaniens (Convention de Ramsar)**	**Article 14 : Protection des espèces de faune et de flore sauvages**	**10 000 $ par pays (pour 11 ÉTIO)**
	Élaboration d'inventaires des zones humides dans au plus deux États insulaires océaniens (Convention de Ramsar)	Article 14 : Protection des espèces de faune et de flore sauvages	50 000 $ par pays (pour 2 ÉIO)
FINANCER À 50 %, autres sources de financement identifiées	**Réalisation d'une évaluation des risques de pollution marine axée sur le trafic maritime régional (navires à moteur et navires de pêche étrangers) – mise à disposition de fonds opérationnels pour un détachement de la Direction australienne de la sûreté maritime (AMSA).**	**Article 6 – Pollution par les navires** **Article 10 – Évacuation des déchets** **Article 15 – Coopération en matière de lutte contre la pollution en cas d'urgence**	**60 000 $**
Autres sources de financement identifiées	Activité sur les espèces marines envahissantes – réalisation d'une évaluation des risques et d'une évaluation stratégique et économique nationale (pour au plus 3 pays) concernant les espèces marines introduites dans les eaux de ballast et les biosalissures	Article 6 – Pollution par les navires Article 16 – Évaluation de l'impact sur l'environnement	15 000 $ par pays (pour 3 ÉIO)
FINANCER	**Déchets plastiques, situation et recommandations pour la recherche et l'action dans le Pacifique**	**Article 6 – Pollution par les navires** **Article 10 – Évacuation des déchets**	**45 000 $**
Autres sources de financement identifiées pour les Îles Salomon	Étude de la législation et des politiques environnementales, avec manuel sur les lois environnementales pour un ÉIO	Article 17 – Coopération scientifique et technique Article 18 – Assistance technique et autre Article 19 – Transmission d'informations	20 000 $
	Élaboration, à l'intention des cadres des pêcheries, de directives et de supports pédagogiques sur les évaluations de l'impact sur l'environnement, en particulier sur les questions relatives aux pêcheries et à l'aquaculture. Inclusion des impacts du développement sur les pêcheries et des impacts des pêcheries et de l'aquaculture.	Article 16 – Évaluation de l'impact sur l'environnement Article 18 – Assistance technique et autre Article 14 : Protection des espèces de faune et de flore sauvages	25 000 $

Autres sources de financement identifiées	Examen des directives du PROE sur les évaluations de l'impact sur l'environnement	Article 16 – Évaluation de l'impact sur l'environnement	30 000 $
Ébauche de projet issue de l'atelier sur l'exploitation minière des fonds marins	Projet de directives environnementales régionales sur l'exploitation minière	Article 13 : Exploitation minière et érosion du littoral Article 16 – Évaluation de l'impact sur l'environnement	20 000 $
FINANCER	**Projet de directives environnementales régionales sur l'aménagement du littoral, notamment les aménagements touristiques**	**Article 13 : Exploitation minière et érosion du littoral** **Article 7 : Pollution d'origine tellurique** **Article 16 – Évaluation de l'impact sur l'environnement**	**20 000 $**

Justification des décisions concernant chaque activité

Atelier régional sur les perspectives environnementales concernant l'exploitation minière des fonds sous-marins

Cette activité a été approuvée à la Conférence des Parties de 2012, à Nouméa, et entend contribuer aux travaux dans ce domaine. Ses résultats escomptés sont les suivants :

- Élaboration du cadre du Projet de directives environnementales régionales sur l'exploitation minière des fonds marins
- Recensement des déficits de capacités concernant la réalisation d'EIE relatives à l'exploitation minière des fonds marins
- Rédaction de directives visant à combler les déficits de capacités des pays concernant la réalisation d'EIE relatives à l'exploitation minière des fonds marins

Des économies seront réalisées en organisant cet atelier en parallèle avec le projet SOPAC DSM EDF-10 et en partageant à parts égales les coûts associés.

Décision : FINANCER à hauteur de 40 000 $, prélevés sur le budget de fonctionnement de la Convention de Nouméa

Appui à l'atelier en vue de l'élaboration d'un réseau d'AMP pour l'archipel samoan (Paysage océanique)

Cette activité est la priorité absolue du Samoa et est jugée importante au titre de la Convention et du cadre Paysage océanique en tant qu'exemple de mise en place d'une coopération transfrontière sur la gestion du milieu marin, mais la majorité des retombées potentielles ne concerne qu'une seule Partie.

Décision : Autres sources de financement identifiées pour cette activité

Financement d'amorçage en vue de la mise en place d'un « réseau de réseaux » d'aires marines protégées pour l'ensemble du Pacifique (Paysage océanique)

Cette activité est la priorité absolue de la France et revêt une priorité intermédiaire pour toutes les autres Parties. Elle aura des retombées positives pour toutes les Parties, pourra être exécutée avant la prochaine Conférence des Parties et est jugée importante au titre de la Convention et du cadre Paysage océanique.

Décision : FINANCER à hauteur de 20 000 $, prélevés sur le budget de fonctionnement de la Convention de Nouméa

Appui à l'atelier en vue de l'élaboration d'un réseau d'AMP pour l'archipel samoan (Paysage océanique)

Cette activité est la priorité absolue du Samoa et est jugée importante au titre de la Convention et du cadre Paysage océanique en tant qu'exemple de mise en place d'une coopération transfrontière sur la gestion du milieu marin, mais la majorité des retombées potentielles ne concerne qu'une seule Partie.

Décision : Autres sources de financement identifiées pour cette activité

Appui à l'atelier en vue de l'élaboration d'un réseau d'AMP pour l'archipel samoan (Paysage océanique)

Cette activité est la priorité absolue du Samoa et est jugée importante au titre de la Convention et du cadre Paysage océanique en tant qu'exemple de mise en place d'une coopération transfrontière sur la gestion du milieu marin, mais la majorité des retombées potentielles ne concerne qu'une seule Partie.

Décision : Autres sources de financement identifiées pour cette activité

Financement d'amorçage en vue de la mise en place d'un « réseau de réseaux » d'aires marines protégées pour l'ensemble du Pacifique (Paysage océanique)

Cette activité est la priorité absolue de la France et revêt une priorité intermédiaire pour toutes les autres Parties. Elle aura des retombées positives pour toutes les Parties, pourra être exécutée avant la prochaine Conférence des Parties et est jugée importante au titre de la Convention et du cadre Paysage océanique.

Décision : FINANCER à hauteur de 20 000 $, prélevés sur le budget de fonctionnement de la Convention de Nouméa

Rapport de synthèse sur les tendances actuelles et historiques concernant les invasions d'étoiles de mer épineuses dans les îles du Pacifique

Cette activité revêt une priorité élevée pour l'Australie et le Samoa et une faible priorité pour les autres Parties. Des travaux ont été réalisés dans ce domaine et il a été jugé approprié de rechercher d'autres sources de financement pour cette activité.

Décision : Ne pas financer pour le moment, rechercher d'autres sources de financement

Mise à jour des inventaires de 1993 sur les zones humides dans au plus 11 États insulaires océaniens (Convention de Ramsar)

Cette activité est la priorité absolue de l'Australie tandis que l'élaboration d'un inventaire des zones humides pour les pays qui en sont dépourvus est au premier rang des priorités de la France. Compte tenu des contraintes de financement et de la priorité accordée aux travaux sur les zones humides, cette activité a été jugée comme le meilleur moyen de financer des actions au titre de la Convention. Bien qu'elle ne concerne directement que deux pays, cette activité contribue à l'effort régional mené pour appuyer les actions conduites par la Convention de Ramsar dans la région.

Décision : FINANCER à hauteur de 20 000 $, prélevés sur les fonds opérationnels de la Convention de Nouméa, en vue de la mise à jour des inventaires des zones humides de deux pays

Élaboration d'inventaires des zones humides dans au plus deux États insulaires océaniens (Convention de Ramsar)

Cette activité revêt une priorité élevée pour la France et une faible priorité pour les autres Parties. Compte tenu de l'importance des coûts associés, il n'est pas proposé de la financer avec le budget actuel mais plutôt de rechercher d'autres sources de financement.

Décision : Ne pas financer pour le moment, rechercher d'autres sources de financement

Réalisation d'une évaluation des risques de pollution marine axée sur le trafic maritime régional (navires à moteur et navires de pêche étrangers)

Cette activité est la priorité absolue des États-Unis et revêt une priorité élevée pour la France et intermédiaire pour l'Australie et les Îles Cook. Compte tenu des autres sources de financement mobilisées, cette activité ne devra être financée qu'à 50 % par la Convention de Nouméa.

Décision : FINANCER à hauteur de 30 000 $, prélevés sur les fonds opérationnels de la Convention de Nouméa

Activité sur les espèces marines envahissantes – réalisation d'une évaluation des risques et d'une évaluation stratégique et économique nationale (pour au plus 3 pays) concernant les espèces marines introduites dans les eaux de ballast et les biosalissures

Cette activité revêt une priorité élevée à intermédiaire pour toutes les Parties et bénéficiera de sources de financement externes.

Décision : Autres sources de financement identifiées pour cette activité

Déchets plastiques, situation et recommandations pour la recherche et l'action dans le Pacifique

Cette activité revêt une priorité élevée pour l'Australie, la France et les États-Unis et une priorité intermédiaire pour les Îles Cook ; elle a par ailleurs été définie en tant que priorité par les Membres lors de la Conférence du PROE de 2012. Cette activité aura des retombées positives pour la région et sera achevée avant la prochaine Conférence des Parties.

Décision : FINANCER à hauteur de 45 000 $, prélevés sur les fonds opérationnels de la Convention de Nouméa

Étude de la législation et des politiques environnementales, avec manuel sur les lois environnementales pour un ÉIO

Cette activité revêt une priorité élevée pour l'Australie et les Îles Cook. La préparation d'un manuel pour les Îles Salomon bénéficiera de sources de financement externes.

Décision : Autres sources de financement identifiées pour cette activité

Élaboration, à l'intention des cadres des pêcheries, de directives et de supports pédagogiques sur les évaluations de l'impact sur l'environnement

Cette activité revêt une priorité intermédiaire à faible pour toutes les Parties.

Décision : Ne pas financer pour le moment, rechercher d'autres sources de financement

Examen des directives du PROE sur les évaluations de l'impact sur l'environnement

Cette activité revêt une priorité élevée pour les Îles Cook et les États-Unis et bénéficiera de sources de financement externes.

Décision : Autres sources de financement identifiées pour cette activité

Projet de directives environnementales régionales sur l'exploitation minière

Cette activité revêt une priorité élevée pour l'Australie, et l'élaboration d'une ébauche de projet figure parmi les principaux résultats proposés de l'atelier régional sur les aspects environnementaux de l'exploitation minière des fonds marins.

Décision : Ne pas financer pour le moment, attendre les résultats de l'atelier sur l'exploitation minière des fonds marins.

Projet de directives environnementales régionales sur l'aménagement du littoral, notamment les aménagements touristiques

Cette activité revêt une priorité élevée pour les Îles Cook et le Samoa. Elle aura une portée régionale et s'appuiera sur les directives environnementales révisées du PROE, qui seront élaborées grâce à des sources de financement externes. Ces directives sont jugées importantes pour appuyer les pays insulaires du Pacifique dans le cadre de la Convention.

Décision : FINANCER à hauteur de 20 000 $, prélevés sur les fonds opérationnels de la Convention de Nouméa